



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 juin 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 25 juin 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 25 juin 2014, adressée par le Représentant spécial de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes sur l'application de la résolution [2139 \(2014\)](#) du Conseil de sécurité (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Harald **Braun**



**Annexe à la lettre datée du 25 juin 2014 adressée
au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom du peuple syrien et de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes (Coalition syrienne), j'ai la lourde responsabilité d'appeler votre attention sur les graves atteintes au droit international humanitaire et des droits de l'homme commises par le régime syrien en violation flagrante des dispositions de la résolution [2139 \(2014\)](#) du Conseil de sécurité.

Quatre mois après que le Conseil de sécurité a exigé à l'unanimité qu'il soit mis fin à la violence en Syrie, la situation humanitaire sur place continue d'empirer. Près de 3 millions de Syriens sont à présent enregistrés comme réfugiés. Neuf millions de personnes ont besoin d'assistance, et 214 000 Syriens sont privés d'accès à la nourriture, à l'eau et aux soins dans les zones assiégées. Malgré l'adoption par le Conseil de la résolution [2139 \(2014\)](#), la situation en Syrie ne s'améliore pas. Au contraire, plus les jours passent, et plus les conditions de vie des Syriens ordinaires se détériorent.

Cela dit, il est possible de changer les choses. Des millions de Syriens vivraient immédiatement mieux si le régime syrien honorait son obligation juridique d'appliquer la résolution [2139 \(2014\)](#) du Conseil. Or il s'y refuse obstinément, préférant lancer quotidiennement des attaques aveugles contre des civils innocents, des établissements médicaux et des écoles, en violation flagrante de la résolution.

Rien qu'au cours du mois dernier, le régime syrien a commis trois massacres de civils à Chajara, à Saqba et à Soukarik. Comme il est indiqué en détail dans la pièce jointe 1, le 18 juin, un camp improvisé pour personnes déplacées dans le sud de la Syrie a subi une attaque barbare des forces aériennes du régime, qui a fait plus de 50 morts, dont des femmes et des enfants. La destruction du camp a conduit le Secrétaire général de l'ONU à condamner fermement la poursuite des bombardements intenses, les attaques aériennes et l'emploi de barils d'explosifs par le Gouvernement syrien. À peine deux jours plus tôt, les forces aériennes du régime syrien avaient largué des barils d'explosifs sur le quartier civil de Soukarik, à Alep, faisant plus de 45 morts.

Les installations et le personnel médicaux ont également été victimes de la violence du régime. Au cours du mois qui vient de s'écouler, les forces du régime ont attaqué deux établissements médicaux dans les provinces de Rif-Damas et de Rif-Edleb, faisant plus d'une dizaine de morts et réduisant ces installations en ruines. Le 3 juin, le régime syrien a bombardé le centre de soins pour personnes âgées du Croissant-Rouge syrien à Homs, faisant trois morts.

Au cours du mois écoulé, les forces armées syriennes ont poursuivi le siège de la Ghouta orientale, de Daraya, de Yarmouk, de Hajar el-Assouad et de Moudamiyet el-Cham dans le but de soumettre des centaines de milliers de civils innocents par la faim. Comme le Secrétaire général l'a récemment déclaré, « ce n'est pas une victoire que de faire capituler par la faim des populations assiégées ». Or, c'est précisément cette stratégie que le régime syrien emploie dans des zones comme Homs, où un cessez-le-feu a été récemment imposé par la coercition et la privation délibérée de nourriture.

L'obstruction délibérée du régime syrien offre un contraste frappant avec le sens du devoir dont font preuve la Coalition et ses partenaires sur le terrain, notamment l'Armée syrienne libre, le Groupe de coordination de l'aide et le Gouvernement intérimaire, qui s'efforcent d'appliquer les dispositions de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité. Au cours du mois écoulé, nous avons :

i) **Démilitarisé les hôpitaux à Alep.** Comme le Conseil de sécurité l'a exigé au paragraphe 10 de sa résolution 2139 (2014), l'Armée syrienne libre a récemment démilitarisé deux hôpitaux à Alep et à Izaz qui étaient occupés par les forces de l'État islamique d'Iraq et du Cham. Après avoir repris les deux hôpitaux, nos forces ont chargé les conseils locaux de les administrer avec l'aide d'organisations non gouvernementales internationales;

ii) **Œuvré à la levée du siège de Deir el-Zor.** Comme le Conseil de sécurité l'a demandé au paragraphe 5 de sa résolution 2139 (2014), la Coalition a œuvré activement à la levée du siège de Deir el-Zor, où 30 000 à 40 000 personnes sont actuellement prises au piège par les forces de Bachar Al-Assad au sud et à l'ouest et par l'État islamique d'Iraq et du Cham au nord et à l'est. Le Gouvernement intérimaire a récemment alloué 85 millions de livres syriennes pour la fourniture d'une aide aux déplacés de Deir el-Zor, dont plus de 150 000 ont été arrachés à leur foyer;

iii) **Acheminé de l'aide à des villes du sud.** Conformément aux dispositions des paragraphes 5, 6 et 7 de la résolution 2139 (2014), le Groupe de coordination de l'aide a coopéré avec des organismes donateurs et acheminé 2 031 tonnes de farine ainsi que des médicaments à Deraa et à Quneitra. Le Groupe de coordination de l'aide a achevé la mise en place à Chajara d'un camp de réfugiés, équipé de cuisines, d'installations sanitaires et de toilettes. Le camp est à présent conforme aux normes Sphère. Le Ministère de la santé du Gouvernement intérimaire a également créé, dans la province de Quneitra, une direction de la santé, qui s'emploie actuellement à livrer des fournitures médicales à ceux qui en ont besoin;

iv) **Vacciné 1,39 million d'enfants syriens contre la poliomyélite.** Comme le Conseil de sécurité l'a exigé au paragraphe 8 de sa résolution 2139 (2014), l'équipe de prévention de la poliomyélite, qui est administrée par le Groupe de coordination de l'aide, a lancé le sixième cycle de sa campagne de vaccination, et vacciné 1 393 173 enfants dans les provinces d'Alep, d'Idlib, de Hama, de Deir el-Zor, de Lattaquié, de Raqqa et de Hassaké;

v) **Dénoncé le terrorisme et combattu l'État islamique d'Iraq et du Cham.** Comme le Conseil de sécurité l'a exigé au paragraphe 14 de sa résolution 2139 (2014), l'Armée syrienne libre a repoussé les incursions de l'État islamique d'Iraq et du Cham dans le nord de la Syrie et remporté des victoires sur les extrémistes de ce mouvement dans les provinces d'Alep et d'Idlib. Ainsi que nous l'avons prouvé à maintes reprises, les forces de l'Armée syrienne libre sont unies dans la dénonciation du terrorisme dans toutes ses manifestations. Le peuple syrien ne veut pas de l'extrémisme et il ne veut pas que ses terres soient dévastées par l'État islamique d'Iraq et du Cham. C'est pourquoi en juin, dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité, nous avons condamné le règne de la terreur de ce mouvement en Iraq;

vi) **Exigé l'application du Communiqué de Genève.** Conformément aux dispositions du paragraphe 15 de la résolution [2139 \(2014\)](#), la Coalition a œuvré à la recherche d'une solution politique au conflit syrien. En juin, nous avons publié une déclaration réaffirmant notre attachement au processus politique et exigeant l'application intégrale et immédiate du Communiqué de Genève. La Coalition considère toujours que le Communiqué de Genève constitue un cadre pour une solution politique à la crise syrienne, ce que le Secrétaire général a réaffirmé récemment;

vii) **Pris part au Sommet mondial pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit.** Conformément aux dispositions du paragraphe 1 de la résolution [2139 \(2014\)](#), la Coalition a envoyé une délégation officielle dirigée par la Vice-Présidente Noura el-Amir au Sommet mondial pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, tenu du 10 au 13 juin. La délégation comprenait également le Ministre de la culture et de la famille du Gouvernement intérimaire Taghrid al-Hadjli, le membre de la Coalition et du Conseil national kurde Havaron Sharif et l'ancienne détenue Asmaa el-Faraj. Elle a participé aux réunions officielles et parallèles, y compris à la réunion avec le Ministre britannique chargé du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. À la réunion ministérielle, la Vice-Présidente Noura el-Amir a prononcé un discours, dans lequel elle a décrit les résultats obtenus par la Coalition dans la lutte contre la violence sexuelle et les mesures qu'elle a prises pour renforcer l'application du principe de responsabilité et la justice transitionnelle.

La Coalition et ses partenaires sur le terrain sont déterminés à appliquer intégralement les dispositions de la résolution [2139 \(2014\)](#) du Conseil de sécurité. Tous les Syriens doivent pouvoir avoir accès à l'aide humanitaire, quelles que soient leur religion et leur appartenance ethnique ou politique. Toutefois, malgré tous nos efforts, des millions de Syriens ne peuvent toujours pas recevoir l'aide nécessaire à leur survie, parce que le régime syrien refuse de se conformer au droit international.

Pour sauver des vies en Syrie, il faut que le Conseil de sécurité refuse de laisser l'intransigeance d'Al-Assad faire de millions de Syriens ses victimes. Au nom du peuple syrien, la Coalition demande donc aux membres du Conseil de sécurité d'agir sans tarder pour faire appliquer la résolution [2139 \(2014\)](#), et notamment d'obtenir l'ouverture d'un accès transfrontalier aux territoires tenus par l'opposition. La Coalition et l'Armée syrienne libre sont prêtes à garantir l'accès dans les zones qu'elles contrôlent. Le moment est venu pour l'Organisation des Nations Unies de remplir la mission qui lui a été confiée par ses organes délibérants, à savoir faciliter cet accès.

Il faut également que les membres du Conseil condamnent la politique de soumission par la privation de nourriture pratiquée par le régime syrien. Dans les cas comme Homs, le Conseil devrait affirmer clairement son refus d'une cessation temporaire des hostilités obtenue au moyen d'une politique brutale et illicite de guerre de siège. Les cessez-le-feu tels que ceux conclus à Homs doivent être rejetés – et non considérés comme un modèle – pour les futures négociations de paix.

Le nombre croissant de morts et la tragédie humanitaire en Syrie ne sont pas une fatalité. Il est possible de mettre fin aux activités du régime syrien, ainsi que de l'État islamique d'Iraq et du Cham. Une Syrie démocratique et stable, fondée sur le pluralisme et la primauté du droit, est encore possible. Toutefois, cela exige une action internationale concertée de la part d'un Conseil de sécurité déterminé. Au

nom du peuple syrien, nous vous demandons de trouver l'unité nécessaire pour mettre un terme aux souffrances en Syrie, et faire en sorte que notre pays connaisse la paix et la stabilité.

Le Représentant spécial de la Coalition syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Najib **Ghadbian**

Pièce jointe 1

Non-application par le régime syrien de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité

- i) **Paragraphes 1 et 2** : Le Conseil de sécurité condamne les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et exige que toutes les parties s'abstiennent de tels actes, y compris l'arrestation arbitraire, la détention, la torture et les mauvais traitements.

Violation : détention illégale après le cessez-le-feu dans le vieux Homs

- Le 16 juin 2014, le conseil de la province de Homs a publié une déclaration (voir pièce jointe 2) exprimant sa profonde préoccupation devant les faits survenus à la suite du cessez-le-feu à Homs.
 - Le conseil a noté que suite au cessez-le-feu à Homs, un grand nombre de jeunes hommes ont quitté les secteurs assiégés de Homs et ont été emmenés à l'école Andalou dans le quartier de Dablan, contrôlé par le régime. Pendant la présence de la délégation de l'ONU, nombre de ces jeunes hommes ont été relâchés. Mais après le départ de la délégation, les représentants du régime ont commencé à harceler les détenus qui se trouvaient encore dans l'école. Plusieurs de ceux qui avaient été relâchés ont été également retenus à des postes de contrôle.
 - Il n'y a eu aucun moyen de communiquer avec les détenus. Selon des témoins, des membres du régime ont confisqué les cartes d'identité des personnes détenues dans l'école et ont transformé l'établissement en centre de détention en installant des portes de fer à toutes les issues.
 - Vers le 5 juin 2014, 20 jeunes hommes ont été emmenés à un poste de sécurité à Homs. Il n'y a eu aucune communication avec eux depuis et les membres du régime auraient exécuté les détenus en masse.
 - Le 12 juin 2014, tous ceux qui étaient détenus dans l'école Andalou ont été emmenés vers une destination inconnue.
- ii) **Paragraphe 3** : Toutes les parties mettent immédiatement fin à toutes attaques contre les civils, ainsi qu'à l'emploi sans discrimination d'armes dans des zones peuplées.

Violation : massacre de Chajara

- Le régime syrien continue d'utiliser sans discrimination des armes contre des civils et des sites civils. En juin, il a poursuivi le largage aveugle et intensif de barils d'explosifs sur des zones civiles. Le plus souvent, plusieurs barils sont largués à intervalles de quelques minutes afin de faire plus de morts et de blessés, ainsi que d'entraver les premiers secours et de tuer ou blesser les sauveteurs, notamment les ambulanciers-secouristes et d'autres auxiliaires médicaux.
- Le 18 juin 2014, à 14 heures, l'armée syrienne a largué des barils d'explosifs sur le camp de réfugiés de Chajara, un camp pour personnes déplacées situé près de la frontière avec la Jordanie. Plus de 400 familles syriennes déplacées de Homs, de Yabroud (province de Rif-Damas) et de Naoua (province de

Deraa) y sont hébergées dans 430 tentes. Le camp se trouve à 2 kilomètres de la frontière jordanienne, près d'une boulangerie et du dispensaire de Chajara.

- Ce camp a été mis en place par le Groupe de coordination de l'aide. Des centaines de réfugiés ont été blessés et plus de 50 ont été tués, pour la plupart des femmes et des enfants. En raison du grand nombre de blessés et de corps démembrés, il a été difficile de déterminer le nombre exact de morts et de blessés. Les résidents du camp estiment que le nombre de victimes est plus élevé que celui qu'on a pu établir jusqu'à présent.
- Parmi les victimes, les personnes suivantes ont pu être identifiées :
 - Walid Mohamed Tayasné, 43 ans;
 - Hanan Walid Tayasné, 17 ans;
 - Lina Walid Tayasné, 16 ans;
 - Nada Walid Tayasné, 12 ans;
 - Mohamed Amin Walid Tayasné, 8 ans;
 - Khaldoun Walid Tayasné, 4 ans;
 - Malek Madin Rajeh, 19 ans;
 - Roua Madin Rajeh, 14 ans;
 - Seif Madin Rajeh, 12 ans;
 - Mohamed Madin Rajeh, 9 ans;
 - Yasmine Madin Rajeh, 7 ans;
 - Narmin Madin Rajeh, 4 ans.
- Pris de panique et de peur, de nombreux réfugiés ont fui le camp. Il y a encore un grand nombre de personnes portées disparues.

Violation : massacre de Saqba

- Le 18 juin 2014, à 13 h 15, un appareil MiG du régime syrien a bombardé un secteur civil rempli de monde à Saqba (province de Rif-Damas), faisant des morts et des blessés graves et détruisant une grande partie de l'infrastructure civile. Les victimes étaient pour la plupart des femmes, des enfants et des personnes âgées. Comme plus de 40 personnes ont été blessées, certains des blessés et des morts ont dû être transportés vers les établissements médicaux des villages voisins car ceux de Saqba étaient débordés.

Violation : massacre de Soukari

- Le 16 juin 2014, le régime syrien a largué des barils d'explosifs sur le quartier Soukari à Alep, tuant plus de 45 personnes, détruisant complètement un bâtiment civil et en endommageant quatre autres. En outre, des dizaines de magasins ont été détruits, le bombardement ayant déclenché un incendie qui s'est propagé dans le secteur. Plus de 120 blessés ont été transportés vers les hôpitaux.

– Parmi les victimes, les personnes suivantes ont pu être identifiées :

- Mahmoud Ahmed Banoud, 37 ans;
- Mohamed Moustafa Batiti, 36 ans;
- Radwan Mohamed Abdallah, 52 ans;
- Anas Mohamed Kachkach, 26 ans;
- Houssam Hassan Hassoun, 34 ans;
- Salaheddin Darwiche, 70 ans;
- Abou Ali Sidr, 37 ans;
- Radwan Ayoub, 51 ans, membre du personnel du bureau d'aide humanitaire à Soukari;
- Faouzi Boustani, responsable du département des services à Soukari;
- Moustafa Bolus (Abou Mouaid), de la ville de Minbej;
- Anas Khoja, 26 ans;
- Abdoufattah Karazon, 35 ans;
- Mohamed Walid Seddik, 38 ans;
- Mohamed Ahmad Kurdi, 29 ans;
- Mohamed Ahmad Setr, 37 ans;
- Mohamed Chaia Marouf (également connu sous le nom de Chaia Halabi), 25 ans;
- Ahmed Mansour Sabbagh, 21 ans;
- Zakaria Adel Chrimo, 35 ans;
- Victime inconnue qui vendait des produits de nettoyage au moment de l'attaque, 25 ans environ;
- Ismail Ali Ajouz;
- Zakaria Jlelati;
- Bassam Kharrat;
- Salah Zenon;
- Walid Zeno.

– Les barils d'explosifs ont également détruit un bureau de la distribution de l'aide humanitaire où étaient rassemblés un grand nombre de civils, faisant de nombreux morts.

Violation : utilisation de chlore par le régime syrien

- Le 22 mai 2014, le régime a largué des barils de chlore sur Tamania (province d'Edleb) et Kafr Zayta (province de Hama).
- Le 5 juin 2014, le conseil des médecins d'Arbin dans la Ghouta orientale (province de Rif-Damas) a publié un rapport sur neuf cas d'empoisonnement

au chlore à des degrés divers. Deux des victimes sont mortes et deux autres sont toujours inconscientes et dans un état critique. Les cinq autres se sont plaintes de sévères maux de tête et d'essoufflement sans symptôme de constriction de la poitrine. Des témoins ont signalé que les deux personnes qui sont mortes avaient une hémorragie sous-conjonctivale.

- iii) **Paragraphes 8 et 10** : Toutes les parties doivent cesser immédiatement toutes attaques contre les installations médicales et d'autres objectifs civils ainsi que le personnel médical, et faire en sorte que ceux qui ont besoin de soins médicaux puissent en recevoir.

Violation : attaques contre des installations médicales et du personnel médical

- Au cours du mois écoulé, le régime a attaqué deux établissements médicaux, celui de Zebdin (province de Rif-Damas), le 3 juin 2014, et l'hôpital de Bab el-Haoua (province d'Edleb), le 7 juin 2014. Le mois dernier, le régime a attaqué l'hôpital Radwan à Jassem (province de Deraa), tuant de nombreux travailleurs médicaux.
- Un avion de chasse du régime a tiré un missile sur le centre médical de Zebdin à 17 h 30 à l'issue d'une longue journée de pilonnage. En raison du bombardement intensif de la ville, 40 blessés étaient traités au centre à ce moment-là.
- Il y a eu plus de neuf morts. Les victimes qui ont pu être identifiées sont :
 - Le docteur Khaldoun Wadi, responsable du centre médical de Zebdin;
 - Le docteur Abou Hicham;
 - Hassan Kazmouz, assistant médical;
 - Borhan Nemr, assistant médical;
 - Mohamed Chablakh, assistant médical;
 - Imad Harastani, conducteur ambulancier;
 - Trois aides-infirmiers du centre médical de Hammouriyé.
- Le 7 juin 2014, un avion de chasse a tiré sur l'hôpital de Bab el-Haoua deux missiles qui sont tombés près de l'hôpital, ont causé de graves dégâts, fait des blessés parmi le personnel hospitalier et interrompu le bon fonctionnement de l'hôpital.
- Le 17 juin 2014, les autorités syriennes ont informé la famille du docteur Maarouf Kasem Ismaïl que celui-ci était mort à la prison de Sadnaya, où il avait été placé en détention par le régime syrien depuis plus d'un an pour avoir fourni une aide médicale aux membres de l'opposition. Le docteur Maarouf était de Qousseir (province de Homs).
- Le 13 juin 2014, le régime syrien a bombardé une usine pharmaceutique à Qasima dans la ville d'Anjara (province d'Alep), tuant Buschra Mohammad Abdallah, pharmacien, originaire de la province de Hama. L'usine a subi des dégâts importants et de nombreux ouvriers et membres du personnel médical ont été blessés.

Violation : attaque de Kafr Zeita

- Le matin du 24 juin 2014, un avion du régime syrien a largué deux barils d'explosifs sur l'hôpital Wesam à Kafr Zeita (province de Hama), tuant Lujain Qaddour, la fille (âgée de 3 mois) du docteur Yasser Qaddour, Directeur administratif de l'établissement. L'hôpital et de nombreux bâtiments et maisons environnants ont été détruits, et des membres du personnel médical ont été blessés.

Violation : attaque contre des organisations humanitaires

- Le 3 juin 2014, le régime syrien a bombardé le centre pour personnes âgées du Croissant-Rouge syrien à Rastan (province de Homs), tuant Nawal Youssef, un bénévole, et deux employés de bureau. L'attaque a provoqué des dégâts matériels de grande ampleur.

Violation : attaques contre des édifices religieux

- Le régime syrien continue d'utiliser des mosquées comme postes militaires et de bombarder des mosquées se trouvant dans les zones contrôlées par l'opposition. Le 11 juin 2014, il a bombardé la mosquée Dalati à Mleha (Ghouta orientale), détruisant le minaret.

iv) **Paragraphes 5 à 7** : Toutes les parties doivent lever immédiatement le siège des zones peuplées et autoriser l'acheminement de l'aide humanitaire. Toutes les parties doivent autoriser immédiatement l'accès rapide, sûr et sans entrave des organismes humanitaires des Nations Unies et de leurs partenaires aux personnes dans le besoin.

- Le régime syrien continue d'assiéger complètement la Ghouta orientale, Daraya, Yarmouk, Hajar el-Assouad et Moudamiyet el-Cham. Il empêche la circulation des civils et le transport de l'aide destinée à sauver des vies, comme les denrées alimentaires, les médicaments, le lait infantile, les produits médicaux et le carburant, à destination ou en provenance de ces zones. Il empêche toute organisation humanitaire d'entrer dans ces zones sur lesquelles il continue de larguer quotidiennement toutes sortes de munitions, notamment des missiles et des barils d'explosifs.

- Le nombre des personnes assiégées dans ces zones s'établit comme suit :

- Daraya : 7 000 personnes;
- Moudamiyet el-Cham : 20 000 personnes;
- Yarmouk et Hajar el-Assouad : 40 000 personnes;
- Ghouta orientale : 400 000 personnes.

- Le poste de contrôle de Moukhayam Wafidin, qui est contrôlé par le régime syrien, demeure le seul point de sortie de la Ghouta orientale pour ceux qui y résident ou d'accès pour ceux qui cherchent à y amener l'aide humanitaire. Le 7 juin 2014, quatre personnes, Mohamed Taysir Anbar, Qassem Oussama Khalifa, Samer Saasaani et Zouheir Taleb, qui essayaient d'y faire entrer de l'aide humanitaire, ont été tués par un tireur embusqué.

- Le 10 juin 2014, un groupe de femmes et d'enfants a tenté de fuir de Harasta, dans la Ghouta orientale, vers Barza (province de Rif-Damas). Le régime

syrien les a bombardés et sept ont été tués : Amjad Cheik Darwiche, 5 ans, de Harasta; Chahd Abou Habra, 6 ans, de Saqba; Majd Abou Habra, 7 ans, de Saqba; Ghadir Alhak, 7 ans, d'Arbin; Bayan el-Halak, 5 ans, d'Arbin; Nadia el-Hajj Ali, 30 ans; et Noura al-Hajj Ali, 28 ans, d'Arbin. D'autres ont été blessés.

- La situation humanitaire continue de se détériorer de jour en jour dans les zones assiégées, en particulier dans la Ghouta orientale. En raison du siège mis par le régime, les vivres et les médicaments manquent cruellement, ce qui entraîne la malnutrition, en particulier chez les nourrissons. Au cours du mois écoulé, deux nourrissons sont morts de malnutrition et d'absence de soins médicaux dans la Ghouta orientale.
- Il y a 561 353 habitants dans la Ghouta orientale. La vaste majorité d'entre eux sont assiégés par le régime syrien, comme exposé en détail ci-après :
 - Harasta : 4 150 familles, 17 845 habitants;
 - Arbin : 8 000 familles, 34 400 habitants;
 - Saqba : 4 800 familles, 20 640 habitants;
 - Hamouriyé : 5 000 familles, 21 500 habitants;
 - Zamalka : 3 500 familles, 15 050 habitants;
 - Kafr Batna : 3 600 familles, 15 480 habitants;
 - Jisrin : 2 200 familles, 9 460 habitants;
 - Beit Saoua : 1 862 familles, 8 007 habitants;
 - Hazzé : 1 700 familles, 7 310 habitants;
 - Mesraba : 2 184 familles, 9 391 habitants;
 - Ain Terma : 2 100 familles, 9 030 habitants;
 - Moudeira : 1 400 familles, 6 020 habitants;
 - Awtaya : 753 familles, 3 238 habitants;
 - Bazouna : 216 familles, 929 habitants;
 - Beit Nayim : 600 familles, 2 580 habitants;
 - Tell el-Nachabiyé : 480 familles, 2 064 habitants;
 - Harasta el-Qantara : 243 familles, 1 045 habitants;
 - Hazrama : 510 familles, 2 193 habitants;
 - Marj el-Soultan : 32 familles, 138 habitants;
 - Midaani : 703 familles, 3 022 habitants;
 - Nowla : 150 familles, 645 habitants;
 - Chifoniyé Ahl el-Balad : 650 familles, 2 795 habitants;
 - Chifoniyé Wafidin : 1 400 familles, 6 020 habitants;
 - Rayhan : 800 familles, 3 440 habitants;

- Madaa : 600 familles, 2 580 habitants;
 - Adra : 1 000 familles, 4 300 habitants;
 - Haouch Nasri : 1 200 familles, 5 160 habitants;
 - Haouch Daouhira : 2 500 familles, 10 750 habitants;
 - Douma : 34 500 familles, 148 350 habitants;
 - Jarchoua Bala : 650 familles, 2 795 habitants;
 - Zabdin : 1 600 familles, 6 880 habitants;
 - Hatite el-Turkman : 600 familles, 2 580 habitants;
 - Bayad : 200 familles, 860 habitants;
 - Deir el-Assafir : 1 000 familles, 4 300 habitants.
- v) **Paragraphe 15** : Toutes les parties doivent œuvrer en faveur de l'application du Communiqué de Genève.
- L'objectif de la Conférence de Genève était l'application intégrale du Communiqué de Genève, à commencer par la mise en place d'un gouvernement de transition qui exercerait les pleins pouvoirs exécutifs et pourrait comprendre des membres du Gouvernement actuel, de l'opposition et d'autres groupes, et qui serait constitué sur la base du consentement mutuel.
 - Or, le 3 juin, le régime syrien a tenu une parodie d'élections, que les représentants de l'ONU ont considérée comme un obstacle au processus politique et que la communauté internationale a fermement condamnée comme frauduleuse et illégitime.
 - La Coalition syrienne a souligné le caractère frauduleux de ces élections dans la lettre qu'elle a adressée au Conseil de sécurité le 3 juin 2014. Elle a invoqué notamment les raisons suivantes : 1) les élections ont eu lieu dans un contexte de violence et de destruction et à un moment où un peu moins de la moitié de la population syrienne était déplacée. Tant que le pays n'est pas en paix, la plupart des Syriens doivent lutter âprement pour trouver de la nourriture et se mettre à l'abri du danger et sont dans l'incapacité de voter; 2) le régime syrien a empêché les membres de l'opposition syrienne de se présenter aux élections; 3) à l'intérieur des frontières, le scrutin s'est tenu presque exclusivement dans des zones contrôlées par le régime, et près de la moitié de la population syrienne a ainsi été privée de son droit de voter; 4) les élections ont été organisées dans un climat généralisé d'intimidation des électeurs et en l'absence d'observateurs électoraux neutres et objectifs.
 - Bien que le scrutin n'ait été ni libre ni régulier et que seule une partie de la population ait pu y prendre part, le régime a annoncé le 5 juin que Bachar Al-Assad avait remporté l'élection par 88,7 % des voix, avec un taux de participation de 73,42 %. Après les élections, Assad a déclaré qu'il resterait au pouvoir pour un troisième mandat de sept ans.
 - Cette élection frauduleuse était une violation du Communiqué qui préconise la création d'un organe directeur de transition chargé de superviser les réformes constitutionnelles qui doivent déboucher sur l'organisation d'élections libres et régulières dans un climat de neutralité et de paix.

Pièce jointe 2

[Original : arabe]

Conseil de la province d'Homs**Bureau principal****Rapport publié par le Conseil de la province d'Homs
au sujet des représailles et de l'école Andalous,
le « Guantanamo d'Homs »**

À la suite de la politique suivie par la clique au pouvoir à Damas consistant à affamer la population des quartiers de la vieille ville d'Homs assiégés par les forces du régime, des tentatives faites pour ouvrir les voies d'acheminement de l'aide par les organisations humanitaires et du mépris affiché par les autorités à l'égard des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de l'ONU, un accord a été signé sous l'égide de la communauté internationale, préconisant l'évacuation des habitants de ces quartiers ainsi que des combattants qui souhaiteraient en sortir, sous réserve qu'ils déposent leurs armes et avec l'assurance qu'ils ne seraient pas arrêtés ou emprisonnés. L'accord a été effectivement mis à exécution et nombre de jeunes hommes ont quitté la vieille ville et ont été hébergés dans l'école Andalous, dans le quartier de Dablan (Homs) contrôlé par les forces du régime. Pendant la présence du représentant de la délégation de l'ONU, les choses se sont déroulées comme prévu et nombre de jeunes hommes ont été relâchés. Mais après le départ de la délégation, le régime a progressivement resserré l'étau autour des détenus qui se trouvaient encore dans l'école. Nombre de ceux qui avaient été relâchés ont été retenus à des postes de contrôle et l'on ne sait plus rien d'eux. Il y a un mois environ, tous les détenus ont été regroupés dans la cour de l'école et leurs cartes d'identité ont été confisquées. Des portes en fer ont été installées à chaque étage de l'école, qui a été transformée en centre de détention. Il y a une quinzaine de jours, 20 jeunes ont été emmenés dans des bureaux des services de sécurité et tout contact avec eux a été perdu. Ils auraient été sommairement exécutés par le régime. Le 12 juin 2014, la plupart des détenus restants ont été emmenés dans un lieu qui reste pour l'heure inconnu.

Le conseil de la province d'Homs exhorte la communauté internationale, l'ONU et les organisations de défense des droits de l'homme à assumer leurs obligations morales, humanitaires et juridiques et à faire pression sur le régime pour qu'il divulgue le sort qui a été réservé à ces personnes et s'emploie à obtenir leur libération. Nous les tenons collectivement responsables de la sécurité des détenus.

16 juin 2014

(Sceau) Conseil de la province d'Homs